



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E99195

VALABLE JUSQU'AU 07/04/2027

ÉDITÉ LE

10/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 15/04/2010

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 24/10/2025

7 000

Raison sociale : PLOMBERIE CHAUFFAGE PARISIENNE

Sigle : PCP

9 AVENUE DE LA SABLIÈRE

94370 SUCY-EN-BRIE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC CRETEIL 521 899 229 R.C.S CR

Siret : 521 899 229 00053

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 211923200

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 0000011108255204

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP F65754G1244000/001 66725/0

Téléphone : 01 45 84 98 23

Fax :

Portable : 06 09 09 26 65

Site Internet :

E-mail : mariahenriques@pcp-contact.com

Responsabilité légale :

PEREIRA ROMAIN, NETO PRÉSIDENT / HENRIQUES RUI SERGIO DIRECTEUR GÉNÉRAL

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Effectif moyen : 8

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	09/12/2025
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	08/04/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.